



Les Francobulles

Règlement du concours de Bandes Dessinées

© Tous les droits d'auteur sont réservés à la Fédération France-Québec / francophonie

1- PRINCIPE GENERAL ET OBJET

Depuis quatre décennies, la Fédération France-Québec / francophonie (FFQ-F) et sa jumelle Outre-Atlantique, Québec-France sont des partenaires citoyens privilégiés de la coopération franco-québécoise. La FFQ-F mobilise un réseau national de près de 3 000 passionnés, rassemblés dans une soixantaine d'associations régionales. Ensemble, elles œuvrent à faire connaître et aimer le Québec en France, dans des domaines aussi variés que la culture, la francophonie, les enjeux sociaux, le tourisme et la mobilité des jeunes.

Initiées par la FFQ-F, « Les Francobulles » sont un concours de Bandes Dessinées. Il est destiné à promouvoir l'expression artistique des jeunes et la relation artistique franco-québécoise. Ce concours est soutenu par la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP), la Délégation générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), le Festival de la Bande dessinée francophone de Québec et le Festival Quai des Bulles de Saint-Malo.

2- ADMISSIBILITE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours « Les Francobulles » est ouvert à toutes personnes de nationalité française dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage. Dans l'édition 2017 des Francobulles, il sera demandé une thématique sur le sport au Québec.

Les participants doivent être âgés de 18 à 34 ans (révolus le jour de la finale nationale). Chaque participant ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

La participation est gratuite.

Les concurrents doivent être adhérent de leur Régionales pour participer à la finale.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

3- PROJET A SOUMETTRE

Chaque projet doit présenter une histoire dessinée originale complète, **sur une planche**, avec ou sans texte, en étroite relation avec le thème du concours « le sport au Québec ». Le projet doit impérativement être présenté sur un support de format A3 (29,7 x 42 cm). Les projets d'un format différent à celui exigé seront automatiquement exclus du concours. Le style, la forme, ainsi que les matériaux utilisés pour le projet, sont laissés au libre choix du participant. La langue utilisée pour les éventuels textes et dialogues doit être le français.

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), adresse postale complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse courriel (obligatoire) du participant doivent figurer au verso du projet. Le participant indiquera également la technique de travail utilisée pour sa création et sa mise en couleur.

4- ORGANISATEURS

Le siège national de la Fédération France-Québec / francophonie :

L'opérateur central de l'événement est **la FFQ-F dont le siège est sis** à Paris, 94 rue de Courcelles, 75008. Le concours BD est présidé à l'échelle nationale par le Bureau de la FFQ-F et le responsable du projet.

Toute la logistique est effectuée **par la FFQ-F** : coordination du concours, promotion, organisation de la finale et remise des prix.

Les associations régionales affiliées à la Fédération France-Québec / francophonie

Le réseau de la FFQ-F regroupant plus de 60 associations régionales, constitue son relais. Ce sont ensuite ces associations régionales qui réalisent le travail de terrain. Elles procèdent à la sélection des projets de bandes dessinées via un appel à candidature, **dont la procédure demeure sous leur entière responsabilité.**

5- DEROULEMENT DU CONCOURS

5.1 Participation des associations régionales du réseau FFQ-F

Pour participer, chaque association régionale renvoie le formulaire d'inscription au Siège national de France-Québec avant le 15 juillet 2017.

Seront enregistrées les dix (10) premières associations régionales inscrites.

Par cette inscription, l'association régionale s'engage à participer à l'organisation de la sélection régionale d'un projet de bandes dessinées et à s'assurer de l'application et du respect des règlements du concours.

5.2 Sélection régionale des finalistes

Cette sélection est sous l'entière responsabilité des associations régionales.

Avant le 30 septembre 2017, les associations régionales participantes procèdent à la sélection d'un ou d'une finaliste régional(e) via un appel à candidature. Les modalités de sélection sont mises en place par chaque association régionale. Le présent règlement, la fiche de participation et la lettre d'information générale sont transmis **à tous les participants à leur demande et plus particulièrement** aux finalistes des sélections régionales.

Afin de valider sa participation à la finale, le finaliste doit compléter et signer la fiche de participation et la retourner à sa régionale, accompagnée d'une courte biographie, le plus tôt possible, **au plus tard le 10 octobre 2017. Pour les mineurs, ces documents devront être accompagnés d'une autorisation du responsable légal indiquant les coordonnées des père et mère en cas de séparation.** Les présidents et présidentes des associations régionales ont jusqu'au 10 octobre 2017 **pour** transmettre par courrier l'original de la bande dessinée **non pliée et non roulée** et ces documents au siège, **dans un emballage lui assurant une protection idéale.**

5.3 Participation des finalistes à la finale nationale du concours

La finale nationale du concours se tiendra le samedi 28 octobre 2017 à Saint-Malo à l'occasion du festival Quai des Bulles. Les finalistes doivent impérativement être disponibles et présents sur les lieux pour la finale. Les projets seront présentés lors d'une exposition dédiée au concours.

En complément, le jour de la finale, chaque finaliste régional devra réaliser un dessin sur un thème imposé en durée limitée. La technique, les matériaux et le support sont laissés au libre choix du candidat.

Les frais aller-retour liés aux déplacements des finalistes à la finale nationale à Saint-Malo sont à la charge des organisateurs du concours (50% à la charge de l'association régionale, 50% à la charge de **la FFQ-F**). Les demandes de remboursement devront parvenir au siège au plus tard trente (30) jours après la date de la finale. Les frais liés à l'hébergement (si besoin) pour les finalistes (hors région Saint-Malo) sont à la charge de **la FFQ-F**. La réservation des chambres se fera par **la FFQ-F**. Toute chambre réservée par le participant **ne sera pas prise en charge.**

5.4 Critères d'admissibilité des projets pour la finale

Les bandes dessinées présentées doivent obligatoirement correspondre aux critères suivants :

- Être entièrement originaux ;
- Être écrits en langue française ;
- Être sur le thème du Sport au Québec ;
- **Le participant conserve le droit d'exploiter librement sa BD, et pourra, à tout moment, faire cesser son exploitation, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Fédération France-Québec / francophonie, 94 rue de Courcelles 75008 PARIS**
- **Les BD ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.**

5.5 Constitution du jury et désignation du gagnant pour la finale

Le jury, composé de cinq (5) personnes (professionnels, partenaires et membres du réseau) accorde :

- une note sur 20 pour chaque projet présenté sans délibération ni possibilité de rétractation. L'utilisation des décimales après la virgule permet de faciliter le départage.
- Une note sur 20 pour le dessin réalisé lors de la finale. L'utilisation des décimales après la virgule permet de faciliter le départage.

Les membres du jury seront guidés par un ensemble de critères communs : pour chaque planche, une note sur 10 est attribuée pour la qualité de réalisation de la création et du travail graphique, une seconde note sur 10 pour le scénario.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres.

Le gagnant sera désigné le jour-même de la finale.

5.6 Communications

Les participants acceptent que leurs planches soient présentées gracieusement sur le site Internet de la FFQ-F, l'**info-lettre France-Québec** (bulletin d'information électronique), les réseaux sociaux ou publiées dans la revue *France-Québec Mag*. Une communication sera susceptible d'être réalisée dans la presse locale par les responsables des associations régionales.

Le nom du gagnant sera dévoilé le jour de la finale et diffusé par communiqué de presse. Il sera également communiqué sur le site de la FFQ-F, dans le *France-Québec Mag*, dans l'**info-lettre France-Québec**, sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet de nos partenaires.

6. DESCRIPTION ET OCTROI DU PRIX

Le grand gagnant de la finale nationale remportera un billet d'avion aller-retour vers le Québec, **dont le montant maximal sera de 800 euros et participera en tant qu'artiste invité au Festival de la Bande-dessinée francophone de Québec.**

7. AUTRES CONDITIONS POUR LE PRIX OCTROYÉ AU GAGNANT

Les autres frais constitués, sans s'y limiter, notamment, les frais de déplacement aller-retour de l'aéroport au domicile, les frais aéroportuaires, l'hébergement, les repas engagés lors des déplacements entre l'aéroport et le domicile ainsi que sur le territoire québécois, toutes les boissons alcoolisées ou non, les pourboires, les frais d'activité ou les services, les assurances dont les frais médicaux, les dépenses de nature personnelle sont à la charge exclusive du gagnant.

Le billet est soumis aux conditions du transporteur. Il est nominatif, non transférable, **non susceptible d'être échangé en contrepartie d'une somme d'argent**, valable un an, à partir de la finale nationale.

Le gagnant du prix doit signer un formulaire de déclaration et de décharge libérant l'organisateur du concours de toute responsabilité, de toute réclamation ou de toute action de quelque nature que ce soit résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation du prix et le retourner à l'organisateur du concours dans les dix (10) jours suivant la date de la finale du concours.

Le gagnant doit s'assurer être en possession de tous les documents administratifs obligatoires pour se rendre à destination. Notamment détenir un **passport français** en cours de validité. Ne pas oublier de faire sa demande obligatoire d'Autorisation de voyage électronique (AVE) coût 7 \$ canadien sur le site web officiel du gouvernement canadien. Cette autorisation sera valable 5 ans.

8. GARANTIES

Le participant garantit que sa contribution est originale, inédite et qu'il dispose de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à sa création et qu'il en est **le seul et unique auteur**.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations. La FFQ-F recommande aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet.

Le participant s'engage à respecter les horaires communiqués et à faire preuve de civisme.

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, lieu de résidence (ville et pays), ainsi que toute photo ou vidéo prise d'eux dans le cadre de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale et à des fins de diffusion des résultats du concours.

9. RÈGLES GÉNÉRALES

La participation au concours « Les Francobulles » implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout candidat ne répondant pas aux conditions de participation énumérées dans le présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que

toute personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.

Toutes les décisions des organisateurs dans le cadre de ce concours **ne sont pas susceptibles d'appel.**

Tous les projets reçus seront conservés et disponibles à la FFQ-F jusqu'au 30 juin 2018. Les projets pourront être retirés auprès du siège de France-Québec dès le 1^{er} juillet sur demande préalable et sur rendez-vous au 01 45 54 35 37 ou via accueil@francequebec.fr.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis.

10. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les organisateurs s'engagent à traiter de façon confidentielle les données à caractère personnel recueillies dans les formulaires et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires (autres que ceux du concours), organismes privés ou entreprises commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le traitement de ces données à caractère personnel fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données à caractère personnel indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par courriel dans le cadre du concours permettent à la FFQ-F de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données à caractère personnel les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante : Monsieur le Président – Fédération France-Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

11. DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites.

Ce concours relève des dispositions applicables en droit français.

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant l'engagement d'un contentieux. Le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisateur 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

12. DEPÔT LEGAL

Le présent règlement sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.

Le règlement est disponible, à titre gratuit, à l'adresse suivante : **Monsieur le Président – Fédération France-Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.**

Les frais de timbre au tarif en vigueur (20g) seront remboursés sur simple demande accompagnée de la demande du règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le concours.

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site web de la FFQ-F.